MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS
Liberté
Égalité
Fraternité

CENTRE INTERARMÉES DU SOUTIEN
« ÉQUIPEMENTS COMMISSARIAT »

NOTICE TECHNIQUE INTERARMÉES MATÉRIELS

NTIM
SCA-5419-0006

JUIN 2026
V2

CONTENEUR BUANDERIE 500 ISO 20 PIEDS

Utilisation : Tous lieux.

ANNULE ET REMPLACE TOUS LES DOCUMENTS ANTÉRIEURS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le conteneur BUANDERIE 500 ISO 20 PIEDS est destiné au soutien des forces déployées à l'occasion des opérations extérieures (OPEX) ou des missions en métropoles ou en outre-mer. Il s'intègre dans la chaine soutien de l'homme à la rubrique « HYGIENE ».

Il est conçu pour répondre aux besoins de traitement du linge en campagne de 200 à 500 personnes, dans un espace compacte et entièrement abrité, sous des conditions climatiques d'emploi extrêmes.

Il est robuste, facile de mise en œuvre, d'entretien et de maintenance.

Sa conception permet un fonctionnement économe en énergie, en eau, et respectant l'environnement.

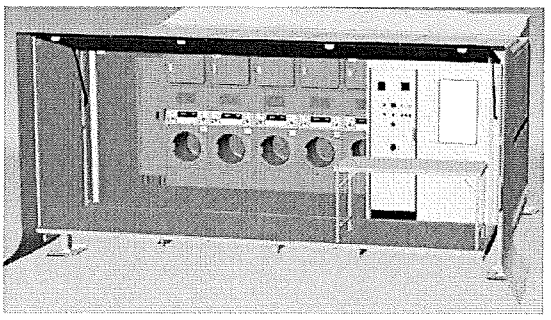


Illustration à titre indicatif

SOMMAIRE

Article	Feuillet
DONNÉES LOGISTIQUES	*2*
MATIÈRES PREMIÈRES ET DEMI-PRODUITS	*3-4*
SPECIFICATIONS GENERALES	*5-10*
SPECIFICATIONS DETAILLEES	*11-20*
DOCUMENTRATION	*21-22*
MARQUAGE	*23-24*
LISTE DES ANNEXES	*25*
VALIDATION	*26*
Annexes	*5 feuillets*

DONNÉES LOGISTIQUES

RAG : 1013727
RA : 4852
NGI : 0276110000044

RAD	NNO
3510SH0038716	**3510145933027**
DESIGNATION LONGUE (appellation générique) **CONTENEUR BUANDERIE 500 ISO 20 PIEDS**	
DESIGNATION LONGUE ART. DETAIL **CONTENEUR BUANDERIE 500 ISO 20 PIEDS**	DESIGNATION COURTE (ne devant pas excéder 40 caractères) **CONTENEUR BUANDERIE 500 ISO 20 PIEDS**

MATIÈRES PREMIÈRES ET DEMI-PRODUITS

DÉSIGNATION	CARACTÉRISTIQUES, EXIGENCES, DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE
Conteneur (format ISO 20 pieds) : - désignation : 1CC ; - code type : G2 - série 1 - usage général	Norme NF ISO 668 Norme NF EN ISO 6346 Norme NF ISO 1496-1
Panneaux isolants	Coefficient de transmission thermique : 0,75 W/m².K maximum Couleur : Blanc RAL 9010 ou proche de cette nuance
Visserie, goupilles, écrous	Tous les matériaux résistent, par nature ou par traitement, aux essais de corrosion en atmosphères artificielles (essais aux brouillards salins selon norme ISO 9227 - période d´exposition de 96 heures). Couleur : vert PIR OTAN ou brun terre de France PIR ou noir avec finition antireflet
Lave-linge (laveuse-essoreuse) Sèche-linge	Acier inoxydable, matériel de la gamme industrielle (usage professionnel)
Cheminées	Inoxydable Couleur : noir avec finition antireflet
Réservoirs : - EDCH ; - Eaux usées ; - carburant	Tous les matériaux résistent, par nature ou par traitement, aux essais de corrosion en atmosphères artificielles (essais aux brouillards salins selon norme ISO 9227 - période d´exposition de 96 heures). Teinte noire avec finition antireflet, le cas échéant
Raccords côté matériel (corps d'appareil) : - EDCH - Eaux usées « grises »	Demi-raccords symétriques (système Guillemin) sans verrou selon norme NF E29-572, avec bouchon imperdable : - DN 25 (matière inox) - DN 65
Tuyaux et raccords pour eau (EDCH) :	Tuyaux souples dotés de demi-raccords symétriques (système Guillemin) avec verrou selon norme NF EN 14420-8 - Tuyaux de coloris bleu (non translucide) avec demi-raccord DN 25 (inox) Pression de service : 10 bars (éclatement : 30 bars)
Tuyaux et raccords pour eaux usées « grises » :	Tuyaux semi-rigides dotés de demi-raccords symétriques (système Guillemin) avec verrou selon norme NF EN 14420-8 - Tuyaux de coloris gris avec demi-raccord DN 65

MATIÈRES PREMIÈRES ET DEMI-PRODUITS

Matériaux textiles	Toile polyester enduite double face PVC, traitée anti-UV et anti-moisissure Comportement au feu : Essai au feu (surface brûlée) : Classe B (NF G07-184) ou Classement réaction au feu : M2 (NF P92 -507) <u>Bâches « entoilage »</u> : - Masse surfacique ≥ 500 g/m2 (NF EN ISO 2286-2) - Force de rupture par traction (NF EN ISO 1421) : Chaîne ≥ 2100 N/5cm Trame ≥ 1500 N/5cm - Résistance à la déchirure (NF EN ISO 4674-2) Chaîne ≥ 100 N Trame ≥ 100 N - Résistance à la pénétration de l'eau (colonne d'eau) ≥ 100 cm (NF EN 1734) - coloris vert PIR OTAN ou brun terre PIR, côté extérieur - coloris clair (vert clair tel que RAL 6019), côté intérieur <u>Tapis de sol</u> : - antidérapant - Masse surfacique ≥ 700 g/m2 (NF EN ISO 2286-2) - Force de rupture par traction (NF EN ISO 1421) : Chaîne ≥ 2100 N/5cm Trame ≥ 2000 N/5cm - Résistance à la déchirure (NF EN ISO 4674-2) Chaîne ≥ 270 N Trame ≥ 270 N - Résistance à la pénétration de l'eau (colonne d'eau) ≥ 100 cm (NF EN 1734) - Coloris vert OTAN ou brun terre de France (repère A0X4) définie dans la NORMDEF 0001
Extensions (ossature métallique)	Tous les matériaux résistent, par nature ou par traitement, aux essais de corrosion en atmosphères artificielles (essais aux brouillards salins selon norme ISO 9227 - période d´exposition de 96 heures). Teinte vert PIR OTAN ou brun terre de France PIR
Armoires et circuits électriques - Appareils - Câbles - Prises et fiches - Indices de protection	Tous les composants sont de type industriel, conformes aux normes applicables : Norme HO7RNF CEE17, NF EN 60 309 et NF EN 60 309-1 IP 66 en connexion, minimum, selon NF EN 60529 IP 54 en connexion, minimum, selon NF EN 60529

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES

FONCTIONNALITÉS

Le conteneur BUANDERIE (CB 500) est destiné au traitement du linge de 200 à 500 personnes, en campagne.

Il est constitué d'une structure mécanique et d'un aménagement spécifiques afin d'assurer les fonctions « LAVAGE », « ESSORAGE » et « SÉCHAGE » du linge.

La structure mécanique est réalisé à partir d'un conteneur ISO d'usage général conforme à la norme NF ISO 1496-1, de désignation 1CC (NF ISO 668) et de code type G2 (ouverture à une extrémité, plus ouvertures complètes sur les deux parois latérales - NF EN ISO 6346). En phase d'utilisation (mode opérationnel), les portes des ouvertures latérales sont bloquées en position ouverte. En phase de stockage ou de transport, le conteneur BUANDERIE se présente sous la forme d'un conteneur ISO standard.

Le conteneur est isolé et équipé pour créer une laverie automatique mobile. Une façade latérale du conteneur est dédiée à l'utilisateur (zone « BUANDERIE »). L'autre façade est réservée aux servants de la buanderie et au personnel technique pour assurer les opérations de ravitaillement en produits lessiviels, d'entretien, de réglage et de maintenance.

Afin de permettre une utilisation totalement à l'abri de l'ensemble, chaque façade latérale de la structure conteneur est complétée par une extension formant un abri fermé, d'une surface d'environ supérieur à 8,10 m² et à minima, de même hauteur que le conteneur. L'extension est entièrement démontable. Le conteneur peut être utilisé avec ou sans les extensions montées.

L'ensemble est conçu pour permettre un fonctionnement et une utilisation économe en énergie, en eau, et dans le respect des contraintes environnementales.

Le conteneur BUANDERIE est totalement autonome en énergie électrique grâce à un groupe électrogène embarqué.

AMÉNAGEMENT

Le schéma de principe d'aménagement du conteneur est donné en annexe 1.

En phase d'utilisation, le conteneur buanderie est constitué de trois zones séparées :

- **Une zone « BUANDERIE »** comprenant :
 - ✓ 5 machines à laver le linge ;
 - ✓ 5 séchoirs (sèche-linges) ;
 - ✓ 1 centrale vapeur et sa table aspirante ;
 - ✓ Des placards de rangement ;
 - ✓ Un plan de travail pour le pliage du linge.
- **Une zone technique** donnant accès par l'ouverture open side à l'arrière des lave-linges et des séchoirs, et permettant d'assurer les opérations de ravitaillement en produits lessiviels, d'entretien, de réglage et de maintenance.
- **Un local technique** intégrant :
 - ✓ 1 groupe électrogène diesel ;
 - ✓ 1 réservoir à carburant ;
 - ✓ 1 système de production d'eau chaude ;
 - ✓ 1 circuit hydraulique avec système de filtration ;
 - ✓ 1 kit de pompage (EDCH).

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES

L'ensemble du conteneur buanderie dispose de panneaux isolants avec ouvertures intégrées.

Les ouvertures intégrées et les auvents de la zone technique ont des performances thermiques équivalentes aux panneaux isolants.

Le plancher du conteneur est intégralement recouvert de plaques de protection inoxydables. La plaque du local technique est antidérapante.

Un plancher technique permet le passage des circuits fluidiques et électriques. Des trappes d'accès amovibles et non rivetées, en nombre suffisants, permettent au technicien de contrôler et/ou d'intervenir facilement sur ces éléments. Le plancher technique est recouvert de plaques de protection inoxydables et antidérapantes.

Des trappes situées en extrémités du plancher technique permettent, par l'intermédiaire d'interfaces fournies avec le conteneur, de connecter les gaines des générateurs d'air chaud. Cet aménagement contribue à la mise hors gel et au chauffage du conteneur.

Les accès utilisateurs sont pourvus de dispositifs amovibles (escaliers, marchepieds...), adaptés aux différentes hauteurs de mise à niveau du matériel et de longueur équivalente à l'ouverture de porte.

CONTRAINTES D'EMPLOI

Conditions climatiques :

Le conteneur est utilisé dans des conditions climatiques extrêmes répertoriées dans l'AECTP 230 dans la catégorie A1, B1 et C1.

Il supporte des périodes de stockage à +70°C.

Ces contraintes climatiques sont prises en compte pour la conception du conteneur et la sélection de ses composants.

Le conteneur buanderie est fonctionnel, en extérieur sans aucune protection additionnelle, à des altitudes allant de 0 à 2000 mètres.

Résistance au vent :

L'ensemble conteneur déployé et extensions montées, résiste à des vents de 100 km/h en constant et de 130 km/h en rafale.

Résistance à la pluie :

L'ensemble conteneur déployé et extensions montées, satisfait à l'essai d'arrosage selon la norme NF ISO 5912.

Résistance à la neige :

L'ensemble conteneur déployé et extensions montées, résiste à des charges de neige au minimum de 45 kg/m^2.

Résistance au sable :

La structure du conteneur buanderie doit s'assurer d'être protégé contre la pénétration, sous l'effet du vent, de poussières et de sable. Les ouvertures telles que portes et fenêtres ainsi que la liaison avec une tente doivent être imperméables au sable.

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES

Contraintes logistiques :

Transport :

Le conteneur est apte au transport par route, par rail et par mer et aux transbordements entre ces différents modes de transport.

Il est conforme aux normes NF ISO 668 (classification, désignation, dimensions et masses : conteneur 1CC), NF ISO 1496-1 (spécifications et essais des conteneurs d'usage général) et NF ISO 6346 (codage, identification et marquage : conteneur code type G2).

Il possède les agréments C.S.C et U.I.C.

Le transport par route du conteneur est réalisé au moyen de véhicule de transport logistique tel que le porteur polyvalent logistique (PPLOG), avec ou sans sa remorque, doté ou non d'un plateau logistique.

Les coins ISO normalisés du conteneur permettent de le verrouiller sur un véhicule de transport logistique équipé de verrous tournants.

Les caractéristiques du conteneur sont compatibles avec les domaines de fonctionnement du véhicule PPLOG (cf. abaque de chargement du PPLOG en annexe 2).

La masse totale du conteneur et le positionnement du centre de gravité dans les trois dimensions sont indiqués de manière visible sur la plaquette de marquage apposée sur le conteneur (cf. rubrique marquage) ainsi que dans la documentation technique utilisateur (DTU).

Manutention :

Le conteneur peut être levé par l'intermédiaire :

- des coins ISO (pièces de coin supérieures, inférieures ou avant) et d'un palonnier, d'élingues ou d'une interface adaptée ;
- des passages de fourches normalisés et d'un chariot élévateur.

Lors du transport par porteur polyvalent logistique (PPLOG), le chargement et le déchargement du conteneur sont réalisés au moyen du bras de chargement hydraulique et de l'interface dont est équipé le porteur. Pendant ces opérations, l'inclinaison du conteneur peut atteindre 30 degrés. En conséquence, tous les équipements et les matériels implantés ou contenus dans le conteneur font l'objet de fixations ou d'arrimages adaptés.

Énergies disponibles :

- Source d'alimentation électrique :

 Réseau d'infrastructure ou groupe électrogène : 400 V, 3P+N+T, 50 Hz ; raccordement par prise CEE17 pour usage industriel 32A – IP 67 ;

- Carburants :

 Les carburants disponibles (gazole F54, carburéacteur diesel XF63 sans additif et F63 avec additif) sont ceux distribués par le service de l'énergie opérationnelle (SEO). Leurs caractéristiques sont indiquées dans guide technique des produits (GTP) du SEO.

 Le GTP est disponible sur le site :

 https://www.defense.gouv.fr/energie-ops/produits/guide-technique-produits-gtp

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES

Mise en œuvre :

La mise en œuvre du conteneur se fait de manière simple, rapide et aisée avec un minimum de personnel. Elle inclut toutes les opérations nécessaires pour permettre le passage du conteneur du mode logistique (transport ou stockage) au mode opérationnel et vice-versa.

Les opérations de déploiement au sol du conteneur sont, notamment :

- ✓ la mise en place du conteneur puis sa mise à niveau par rapport au sol ;
- ✓ le désarrimage des éléments stockés dans le conteneur pendant la phase logistique ;
- ✓ les raccordements aux réseaux eau propre, eaux usées et le cas échéant au réseau électrique.
- ✓ la mise en place de l'extension et éventuellement le raccordement à une tente grâce à la bavette de connexion (cf. description de la bavette de connexion en annexe 3) ;
- ✓ la mise en place de protections thermiques (filet anti-chaleur/pare-soleil) sur l'ensemble du dispositif si les conditions climatiques l'exigent.

Le reploiement correspond aux opérations inverses à celles du déploiement.

Maintien en condition opérationnelle :

Le maintien en condition opérationnelle (MCO) du conteneur se fait de manière simple et aisée avec un minimum de moyens, notamment sans outillages spécifiques complexes.

La conception du conteneur doit faciliter l'accessibilité et la maintenabilité des principaux éléments.

Le choix des composants lui confère un degré de fiabilité et de disponibilité élevé, limitant ainsi la fréquence des opérations d'entretien et de maintenance.

CONTRAINTES SANITAIRES ET DE SECURITÉ

Conformité sanitaire :

Les lave-linges sont alimentés en eau destinée à la consommation humaine (EDCH).

Tous les matériaux et accessoires en contact avec l'EDCH possèdent les caractéristiques régies par le Décret n°2001-1220 du 20/12/2001 et garantissant la potabilité de l'eau destinée à la consommation humaine (notamment, les attestations de conformité sanitaire ACS délivrées par un organisme agréé).

Sécurité des utilisateurs :

Le conteneur est conçu et réalisé dans le respect de toutes les réglementations et des normes de sécurité en vigueur.

Le conteneur buanderie fait l'objet d'une réalisation dans les règles de l'art impliquant notamment :

- l'absence d'angles vifs ;
- l'absence de risque de blessure (dont écrasement) lors des phases de déploiement et de reploiement ;
- l'absence de risques d'agressions mécaniques et d'interférences électriques ou électromagnétiques.

Les portes d'accès verrouillables de l'extérieur sont équipées de barre anti-panique.

Des éléments adhésifs phosphorescents sont placés de façon à indiquer la direction et la position des sorties.

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES

Éclairage :

Le conteneur buanderie peut fonctionner de jour comme de nuit, l'éclairage du conteneur est intégré à chaque sous-ensemble.

Connectables les uns aux autres, ils sont alimentés par le coffret électrique du conteneur.

Toutes les différentes zones du conteneur buanderie respectent les normes d'éclairage NF EN 12464-1 ou NF EN 12464-2 selon le cas.

Des boîtiers d'éclairage de sécurité ou des éléments adhésifs phosphorescents sont placés au-dessus de chacune des sorties.

Sécurité incendie :

Tous matériaux textiles utilisés sont de classe M2 minimum (selon norme NF P92-507) ou de classe C minimum (selon norme NF EN 13501-1).

Le conteneur dispose d'un ou de plusieurs emplacements pour recevoir un extincteur.

L'accessibilité des extincteurs est signalée par des bandes phosphorescentes fixées aux parois.

TRAITEMENTS ET ASPECT

Protection anticorrosion :

L'ensemble des éléments du conteneur résiste par nature ou par traitement aux essais de corrosion en atmosphères artificielles (essais aux brouillards salins selon norme ISO 9227 - période d'exposition de 96 heures).

Une attention particulière est portée à la qualité de la visserie extérieure (privilégier les matériaux inoxydables par nature).

Peinture :

La peinture appliquée sur les parties extérieures du conteneur est uniforme et de même teinte sur l'ensemble de celui-ci quel que soit le type de support (acier, matériaux composites, plastiques, etc.).

La teinte utilisée correspond à la couleur BRUN TERRE DE FRANCE PIR (repère A0X4) définie dans la NORMDEF 0001.

Exceptionnellement le matériel peut présenter des parties de carrosserie ou des éléments extérieurs peints de couleur noir mat. Cette dérogation est soumise à la validation du CIEC.

La couleur intérieure du conteneur est blanche RAL 9010 ou proche de cette nuance (gamme de blanc).

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES

CERTIFICATIONS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

Chaque conteneur est livré avec les documents suivants (liste non exhaustive) :

- Agréments C.S.C et U.I.C ;
- Attestation de conformité « CE » ;
- Attestations de conformité sanitaire (ACS) ;
- Certificat de conformité électrique, délivré par un organisme agréé, accompagné du rapport de vérification initiale (original livré avec la TDS et copie livrée avec chaque matériel) ;
- Certificat de conformité C.E.M. (compatibilité électromagnétique) délivré par un organisme agréé (original livré avec la TDS et copie livrée avec chaque matériel) ;
- Procès-verbaux de classement de réaction au feu (NF P92-507), établit par un organisme agréé, des matériaux textiles (original livré avec la TDS et copie livrée avec chaque matériel) ;
- Attestation de conformité du système de peinture choisie selon la norme NF EN ISO 12944-5 ;
- Niveau de pression acoustique (LWA) du Groupe Electrogène (original livré avec la TDS et copie livrée avec chaque matériel) ;
- Attestation de rodage du groupe électrogène et de la première visite de garantie si nécessaire, comprenant entre autre la vidange et le remplacement du filtre à huile ;
- Schéma indiquant le centre de gravité du conteneur lors de la phase « transport ».

Nota : ces documents, livrés avec le conteneur sous format A4, sont rendus imputrescibles par plastification ou par tout autre moyen. De plus ils sont équipés d'une reliure robuste et inoxydable. Un sommaire liste les divers documents et indique le numéro d'immatriculation du conteneur considéré.

Une copie de chaque fascicule au format dématérialisé est remise au CIEC.

SPÉCIFICATIONS DÉTAILLÉES

Le conteneur BUANDERIE 500 (CB 500) est réalisé sur la base d'un conteneur ISO 20 pieds, 1CC, avec une ouverture à double porte à une extrémité et deux ouvertures complètes sur les deux parois latérales.

L'implantation des équipements optimise l'agencement et l'ergonomie du conteneur par le partage de ce dernier en deux zones distinctes, un large espace buanderie devant les machines et une zone technique derrière ces dernières.

Les utilisateurs disposent de cinq colonnes lave-linge/sèche-linge professionnels hautes performances de dernière génération.

Les lave-linges sont dotés d'un programmateur intuitif avec six programmes de lavage au minimum et d'une distribution automatique de produit lessiviel.

Les sèche-linges sont, quant à eux, équipés d'un programmateur intuitif avec quatre programmes de séchage au minimum.

La technologie de ces machines permet de réduire le temps de séchage et la consommation d'énergie.

ZONE « BUANDERIE »

La zone « BUANDERIE » est destinée aux utilisateurs. Elle donne accès :

- aux avants des machines (lave-linges et sèche-linges) ;
- aux filets et paniers à linge (20 de chaque sont fournis avec le conteneur) ;
- au poste de repassage du linge (centrale vapeur) ;
- à un tableau blanc et des marqueurs.

Elle est équipée, notamment :

- d'un système d'éclairage à basse consommation d'énergie (type LED) ;
- d'un système de chauffage ;
- d'un plancher métallique antidérapant.

ZONE « TECHNIQUE »

La zone « TECHNIQUE » est réservée aux servants de la buanderie et au personnel technique pour assurer les opérations de ravitaillement en produits lessiviels, d'entretien, de réglage et de maintenance.

Elle comprend une zone « service » et un local technique insonorisé où sont, notamment, implantés :

- le groupe électrogène du conteneur ;
- l'armoire électrique ;
- l'installation hydraulique ;
- etc.

La zone « service » et le local technique sont équipés de systèmes d'éclairage à basse consommation d'énergie (type LED) et de systèmes de chauffage.

La zone « service » est équipée d'un plancher métallique antidérapant.

L'accès au locale technique se fait par l'ouverture en extrémité du conteneur et par une porte située sur la façade latérale, dans le prolongement de la zone « service ».

Le local technique est insonorisé de manière à obtenir un niveau acoustique limité à 75 dB (A) à 1 mètre toutes portes fermées et équipements techniques en fonctionnement dont notamment le groupe électrogène embarqué.

L'agencement du local technique permet d'accéder facilement aux différents équipements techniques (groupe électrogène, canalisations, adoucisseur d'eau, armoires et circuits électriques, etc.) pour leur mise en œuvre, entretien et maintenance. Les accès aux équipements peuvent se faire,

le cas échéant, par des trappes ou parois facilement démontables afin de faciliter les intervention (la fixation de ses fermetures par des rivets est prohibée).

EXTENSIONS FORMANT ABRIS

Les deux extensions sont entièrement démontables.

Le conteneur peut être utilisé avec ou sans les extensions montées.

Chaque extension est une structure métallo-textile, composée d'une ossature métallique, d'un entoilage textile et d'un tapis de sol. Sa conception, sa réalisation et sa finition sont conformes aux normes et règlements en vigueur (liaisons, assemblages, résistances, etc...) et répondent aux contraintes d'emploi du matériel (cf. rubrique « *CONTRAINTES D'EMPLOI* » en feuillet 5).

Nota : Tous les accessoires et outillages nécessaires au montage et au démontage des extensions sont fournis avec le conteneur (y compris les éventuels équipements pour le travail en hauteur).

Ossature métallique :

L'ossature vient se fixer sur la structure du conteneur, afin de la prolonger, pour former le toit, les 2 murs « pignon » et le mur « façade » de l'extension.

Cette ossature se monte et se démonte rapidement sans risque de pincement et de coupure pour les utilisateurs.

Tous les éléments de fixation sont rendus « imperdables ».

Nota : En phase d'utilisation, les portes des ouvertures latérales sont maintenues bloquées en position ouverte. Le dispositif assurant ce maintien peut être utilisé pour la fixation de l'ossature au conteneur.

Entoilage textile :

L'entoilage de l'extension est confectionné à partir de toiles polyester enduites de PVC dont les caractéristiques sont définies à la rubrique « matières premières et demi-produits ».

Le système de montage et de fixation de l'entoilage sur l'ossature empêche toute rétention d'eau de pluie en toiture de l'extension. Dans le but de renforcer l'étanchéité, la partie toiture de l'entoilage peut être commune aux 2 extensions et recouvre dans cette configuration le toit des extensions et celui du conteneur. Dans ce cas de figure, la conception de la toiture de l'entoilage laisse accessibles les coins ISO supérieurs du conteneur pour la fixation de matériels complémentaires.

L'accès à l'intérieur de l'abri se fait sur la façade de l'extension, par une ouverture centrale relevable, de largeur 2 m et de hauteur 2,2 m environ. Cette ouverture, se fermant par fermetures à glissières à double tirette, permet par ailleurs, la connexion avec une tente en dotation dans les armées par l'intermédiaire de la bavette de connexion (cf. description de la bavette en annexe 3).

De plus, le mur façade est équipé de 2 fenêtres avec grille moustiquaire et volet d'occultation. Elles sont disposées de part et d'autre de la porte centrale. Ces fenêtres occupent le maximum de surfaces disponibles.

Chaque mur pignon de l'entoilage est équipé de manchons pour le passage des câbles électriques, de l'alimentation en EDCH et de l'évacuation des eaux usées.

De même, des manchons de Ø 400 mm sont prévus pour le passage, éventuelle, des gaines de chauffage ou de recyclage d'air.

Les manchons sont équipés d'un système permettant d'assurer l'étanchéité de la liaison. Les manchons non utilisés sont dissimulés par des volets « cache manchon ».

SPÉCIFICATIONS DÉTAILLÉES

Tapis de sol :

Le tapis de sol assure l'étanchéité de l'abri au niveau du sol. Il est en forme de cuvette avec des bords extérieurs remontant d'au moins de 10 cm. Il est muni de bavette relevable au niveau de l'ouverture centrale. Sa face d'utilisation est antidérapante.

Le tapis de sol, fixé en bas des murs de l'entoilage, est indépendant et détachable des autres éléments de l'extension.

Nota : Concernant la confection textile, toutes les parties collées sont renforcées par des coutures.

Éclairage des extensions :

L'éclairage de chaque extension est assuré par un système d'éclairage mobiles, à basse consommation d'énergie (type projecteurs à LED). Il vient se fixer sur l'ossature de l'extension.

Le système d'éclairage est alimenté en énergie par le conteneur. Son raccordement et sa commande « marche/arrêt » sont positionnés sur le tableau de commande et de contrôle central.

Son installation est simple, rapide et ne nécessite aucun outillage spécifique.

ÉQUIPEMENTS DU CONTENEUR

Lave-linges :

Les lave-linges sont des laveuses-essoreuses de la gamme « professionnelle », avec une capacité de traitement de 10 kg de linge chacune. Ces machines sont compatibles avec tout type de produits lessiviels dont notamment les lessives sans agent blanchissant et sans azurant optique et les produits « écologiques » totalement biodégradables.

Ces équipements sont robustes, fiables et dotés de technologies permettant un fonctionnement économe en énergie et en eau.

Les lave-linges sont dotés d'une distribution automatique de produit lessiviel. Ils sont équipés de programmateur intuitif avec six programmes de lavage et trois niveaux de salissure du linge, au minimum :

- cycles :
 - normal, 40°C ;
 - normal, 60°C ;
 - normal, 80°C ;
 - délicat, à température de l'eau non chauffée ;
 - délicat, 30°C ;
 - délicat, 60°C.
- niveaux de salissure:
 - peu sale ;
 - sale ;
 - très sale.

Modes d'utilisation :

L'utilisation de la buanderie est de type « libre-service ».

Les lave-linges disposent de deux modes d'utilisation : avec monnayeur à jetons ou en libre-service total. Le choix et la configuration du mode d'utilisation des lave-linges sont effectués exclusivement par le personnel technique. Nota : 1 000 jetons sont livrés avec le conteneur.

SPÉCIFICATIONS DÉTAILLÉES

Sèche-linges :

Les sèche-linges sont des machines de la gamme « professionnelle », avec une capacité de traitement de 10 kg de linge chacune.

Ces machines sont robustes, fiables et dotées de technologies permettant un fonctionnement économe en énergie.

Les sèche-linges sont équipés de programmateur intuitif avec quatre programmes de séchage au minimum.

- Haute température ;
- Température moyenne ;
- Basse température ;
- Linge délicat.

Poste de repassage du linge :

Le poste de repassage est équipé d'une centrale vapeur de la gamme « professionnelle », notamment :

- un générateur de vapeur automatique de caractéristiques suivantes :
 - électrique, alimenté par le conteneur ;
 - autonomie de vapeur de 12 heures minimum ;
 - réglage de débit vapeur ;
 - avec alimentation automatique par réservoir d'eau ou par raccordement au réseau d'eau du conteneur ;
 - contrôle automatique du niveau d'eau ;
 - vanne de vidange pour entretien aisé.
- un fer à repasser professionnel de caractéristiques suivantes :
 - puissance 800 W minimum ;
 - connexion par connectique universelle avec le générateur de vapeur.
- une table de repassage ;
- une table de pliage.

Groupe électrogène :

Le conteneur BUANDERIE (CB 500) dispose de sa propre source d'énergie électrique délivrée par un groupe électrogène embarqué.

Le groupe électrogène (GE) est dimensionné de façon à satisfaire tous les besoins en énergie électrique du conteneur.

Il est implanté dans le local technique insonorisé. Sa fixation sur amortisseur est équipée d'une sécurité anti-arrachement. Le choix de l'amortisseur prend en compte à la fois les vibrations engendrées par le fonctionnement du GE et par le transport du conteneur par véhicule de transport logistique.

SPÉCIFICATIONS DÉTAILLÉES

Caractéristiques et équipements du moteur du GE :

- le moteur du GE est compatible avec les carburants distribués par le service de l'énergie opérationnelle (gazole F54, carburéacteur diesel XF63 sans additif et F63 avec additif - cf. rubrique « CONTRAINTES D'EMPLOI » en feuillet 6) ;
- la vitesse de rotation est de 1500tr/min, avec une régulation de vitesse ≤ 5% ;
- le refroidissement est réalisé par radiateur avec ventilateur refoulant ;
- le niveau acoustique est limité à 85 dB(A) (cf. décret 88-405) ;
- le niveau de puissance acoustique (LWA) inférieur à 100dB(A) est inscrit sur le moteur ;
- les sécurités de pression d'huile et de température d'eau arrêtent le moteur en cas de défaut ; ces sécurités et celle de charge batterie sont signalées par voyants (ceux-ci sont testés à la mise « sous contact » avant chaque démarrage) ;
- le filtre à air est adapté aux conditions extrêmes d'utilisation (vent, sable, poussière) ;
- les vidanges des ingrédients sont facilitées par des robinets prolongés par des flexibles renforcés et adaptés aux conditions de travail. Les bouchons de remplissage et vidange d'huile sont de coloris jaunes ;
- l'échappement des gaz de combustion se fait en partie haute du conteneur ;
- le rodage ainsi que la première visite d'entretien, si nécessaire, sont effectués avant livraison.

Caractéristique de l'alternateur triphasé :

- triphasé 400V, 50Hz neutre à la masse et à la terre ;
- accouplement direct au moteur thermique ;
- régulation de l'excitation : alternateur auto-excité, sans bague ni balai, à double imprégnation tropicale (classe F), à régulation électronique protégée par fusible (ou équivalent) ;
- protections contre les survitesses et les sous-vitesses.

Circuit électrique du groupe électrogène :

- les différentes commandes électriques du groupe électrogène se font depuis le tableau électrique qui lui est propre ;
- l'indice de protection du tableau électrique est au minimum IP54 ;
- la façade du tableau électrique comporte au minimum :
 - ✓ la commande à clé du moteur thermique ;
 - ✓ les voyants de contrôle (notamment préchauffage, temporisation) ;
 - ✓ les voyants de sécurité (notamment huile, eau, niveau carburant, charge batterie) ;
 - ✓ la surveillance du réseau électrique : un fréquencemètre, un ampèremètre, un voltmètre. Une échelle de lecture adaptée à l'utilisation du GE est prévue pour chaque indicateur de surveillance, chaque phase peut être contrôlée de manière indépendante que ce soit avec l'ampèremètre ou le voltmètre) ;
- une prise de service 230V avec protection différentielle ;
- un coupe batterie à deux positions de type véhicule poids lourd.

Batterie :

- tension : 12 V ;
- type : sans entretien ;
- certifiée adaptée aux exigences extrêmes d'utilisation et de stockage.

SPÉCIFICATIONS DÉTAILLÉES

Charge de la batterie :

En fonctionnement sur groupe électrogène, la batterie est chargée par l'alternateur de charge.

Lorsque l'alimentation électrique est assurée par une source d'énergie extérieure, un chargeur de maintien en assure le rôle quelle que soit la position du coupe batterie.

En mode stockage, le maintien de charge batterie est assurée par un panneau solaire référencé OTAN NNO 6117-14-578-7606 (cf. fiche technique en annexe 4).

Le panneau est fixé à demeure sur une des 2 portes arrières du local technique.

Circuit carburant :

Il est composé au minimum de :

- un filtre décanteur ;
- un robinet de barrage ;
- une purge d'eau ;
- un filtre interchangeable (capacité 100 microns).

Réservoir carburant :

La capacité du réservoir de carburant permet une autonomie de plus de 12 heures de production d'électricité pour un fonctionnement à pleine charge du GE.

Le remplissage du réservoir peut s'effectuer par l'intermédiaire de la pompe manuelle intégrée au GE ou directement à partir d'un distributeur de carburant.

L'orifice de remplissage du réservoir est déporté vers le côté extérieur du local technique afin d'être facilement accessible. Il est doté d'un bouchon de coloris violet (RAL 4005) avec l'inscription « GAZOIL » et rendu « imperdable » par une chaînette.

Pour un remplissage aisé, l'orifice a un grand diamètre (≥ 90 mm) et est muni d'un tamis amovible.

Il est équipé d'un indicateur de niveau facilement visible et lisible.

Le réservoir de carburant est équipé d'un système de vidange (robinet prolongé d'un flexible de longueur adaptée avec bouchon et retenu par une fixation lorsqu'il n'est pas en utilisation).

Accessibilité et maintenance :

Le groupe électrogène est très accessible et rapidement déposable du conteneur.

Un système constitué de rails et de butées permet l'extraction du groupe du local technique afin de faciliter les opérations d'entretien et de maintenance ou sa dépose.

La dépose/repose de l'ensemble du GE pour une réparation importante et/ou son remplacement est réalisable avec un moyen de levage de type chariot élévateur.

Circuits électriques :

L'ensemble des matériels, équipements et leur installation sont conformes aux normes en vigueur notamment aux normes NF C15-100 (ICE364) relatives aux installations électriques à basse tension et NF C 18510 relative aux opérations sur les ouvrages et installations électriques – prévention du risque électrique.

SPÉCIFICATIONS DÉTAILLÉES

Les prescriptions suivantes sont suivies (liste non exhaustive) :

- ✓ tous les équipements électriques sont de type industriel et possèdent un indice d'échauffement et de protection adapté aux contraintes d'emploi mentionnées en feuillet 6 ;
- ✓ les appareils fonctionnant à l'électricité sont soigneusement isolés et mis obligatoirement à la terre ;
- ✓ des dispositifs d'arrêt d'urgence, du type "coup de poing", sont placés judicieusement dans le local technique et les zones d'utilisation (dont notamment, 1 dispositif d'arrêt d'urgence sur chaque façade latérale du conteneur) ;
- ✓ l'armoire électrique générale est pourvue d'un système de coupure générale qui peut être réenclenché sans ouverture de l'armoire ;
- ✓ les câbles électriques utilisés sont au norme HO7R NF ;
- ✓ les faisceaux électriques sont réalisés en fils normalisés NF et réunis sous gaines protectrices
- ✓ tous les fils sont montés avec des embouts sur les borniers ;
- ✓ les borniers et les fils électriques sont numérotés par l'apposition de bagues adaptées et leurs numéros répertoriés sur les schémas électriques établis conformément aux normes en vigueur ;
- ✓ la sécurité goutte d'eau est appliquée à chaque raccordement de câble ;
- ✓ tous les circuits électriques de liaisons des équipements électriques sont dans des goulottes apparentes pour faciliter la maintenance ;
- ✓ toutes les alimentations électriques sont protégées par des disjoncteurs différentiels et des disjoncteurs de ligne (le cas échéant, pour la protection des prises et des éclairages) ;
- ✓ les fils sortant de chaque bornier utilisés pour les prises de mesures électriques font une spire permettant le passage d'une pince ampère-métrique ;
- ✓ un piquet de terre normalisé en acier galvanisé à chaud, avec tresse métallique de 3 mètres, adapté à l'utilisation normale du conteneur, est relié à la masse générale du conteneur.

Tableau de commande et de contrôle :

Un tableau centralise l'ensemble de la partie commande et contrôle de fonctionnement ainsi que la signalisation des défauts des installations techniques du conteneur (sauf spécifications particulières).

Le tableau est notamment doté des éléments suivants (liste non exhaustive) :

- ✓ sectionneur « alimentation secteur/GE » ;
- ✓ voyant « sous tension secteur/GE » ;
- ✓ sectionneur « alimentation auxiliaire » ;
- ✓ voyant « sous tension auxiliaire » ;
- ✓ voyant « défaut ordre de phase » ;
- ✓ commutateur de mise en marche ;
- ✓ compteur horaire ;
- ✓ arrêt d'urgence ;
- ✓ commande(s) « éclairage intérieur » ;
- ✓ commande(s) « éclairage extension » ;
- ✓ voyant « manque d'eau » ;
- ✓ voyant « blocage tambours » ;
- ✓ etc.

Alarme « lumineuse » :

Afin de signaler, à distance, tout défaut de fonctionnement des installations techniques du conteneur, un avertisseur lumineux amovible (de type gyrophare de couleur orange) est prévu.

Il vient se fixer à l'extérieur du conteneur, au niveau d'un des coins ISO supérieurs.

Son installation est simple, rapide et ne nécessite aucun outillage spécifique.

SPÉCIFICATIONS DÉTAILLÉES

Nota : Le conteneur est complètement fonctionnel avec ou sans la mise en place de l'avertisseur lumineux.

Circuits hydrauliques :

Les circuits hydrauliques sont équipés de toutes les protections idoines dont notamment, selon le type de circuit, dispositifs de filtrage, de vannes d'arrêts, de réducteurs de pression, de pressostats, adoucisseur d'eau, etc.

Des dispositifs sont prévus pour la mise hors gel des circuits.

Des protocoles de désinfections sont prévus le cas échéant par type de circuit.

Adoucisseur d'eau :

L'adoucisseur d'eau est de type à régénération automatique.

Un dispositif de « By-pass » permet de contourner l'adoucisseur d'eau lorsque l'eau alimentant le conteneur est déjà adoucie.

À cette effet, un kit de contrôle de la dureté de l'eau est fourni avec le conteneur.

INTERFACES ET RACCORDEMENTS DU CONTENEUR

Raccordement électrique du conteneur

Branchement alimentation principale :

Le conteneur fonctionne avec une alimentation électrique 400 V, 3P+N+T, 50 Hz, délivrée :

- ✓ soit par le groupe électrogène embarqué ;
- ✓ soit par un réseau d'infrastructure (alimentation « secteur »).

Le conteneur est équipé d'un socle de connecteurs CEE pour usages industriels 400 V, 3P+N+T (IP 67 en connexion, selon NF EN 60529), positionnée sur une façade latérale du local technique.

La liaison entre le conteneur et le réseau d'infrastructure est assurée par un câble d'alimentation « secteur » de longueur 20 mètres. Le câble est fourni avec le conteneur et est stocké, en phase de transport ou de stockage, dans le local technique.

Branchement alimentation auxiliaire :

Le branchement auxiliaire permet essentiellement de maintenir le conteneur hors gel, sans recourir au groupe électrogène embarqué. Il permet de faire fonctionner les systèmes de chauffage, les éclairages, l'adoucisseur d'eau et le kit de pompage.

Le conteneur est équipé d'un socle de connecteurs CEE17 400 V 3P+N+T 32A (IP 67 en connexion, selon NF EN 60529), positionnée sur une façade latérale du local technique.

La liaison entre le conteneur et le réseau d'infrastructure est assurée par un câble d'alimentation « auxiliaire » de longueur 20 mètres, dotée d'une fiche et d'une de prise mobile CEE17 400V 3P+N+T 32A-IP67.
Le câble est fourni avec le conteneur et est stocké, en phase de transport ou de stockage, dans le local technique.

Alimentation en EDCH du conteneur

Le conteneur est alimenté en EDCH :

- ✓ soit par un réseau d'eau d'infrastructure ;
- ✓ soit par une réserve (citerne) d'EDCH, par l'intermédiaire d'un kit de pompage.

SPÉCIFICATIONS DÉTAILLÉES

Le raccordement à l'alimentation en EDCH est réalisé par un tuyau souple de coloris bleu, de longueur 10 m. Le tuyau est doté, à chaque extrémité, d'un demi-raccord symétrique DN 25 avec verrou et bouchon imperdable.
Le conteneur est équipé d'un demi-raccord symétrique DN 25 sans verrou, avec bouchon imperdable, positionné sur une façade latérale (au niveau du local technique).

Un piquage sur l'arrivée d'eau permet d'alimenter un autre conteneur ou une lance de nettoyage par l'intermédiaire d'un demi-raccord symétrique DN 25 sans verrou, avec bouchon imperdable.

Les demi-raccords symétriques DN 25 de l'arrivée d'eau et de sortie sont positionnés de façon à éviter tout possibilité de pollution ou de contamination de l'EDCH.

La lance de nettoyage, dotée d'un tuyau souple, de longueur 10 m, équipée d'un demi-raccord symétrique DN 25 avec verrou et bouchon imperdable est fournie avec le conteneur.

Kit de pompage :

Un kit de pompage, fourni avec le conteneur, est utilisé lorsque ce dernier est alimenté à partir d'une citerne d'EDCH.

Ce kit est composé d'une pompe électrique et pour l'aspiration, d'un tuyau semi-rigide de coloris bleu, de longueur 5 m, doté à chaque extrémité de demi-raccord symétrique DN 25 avec verrou et bouchon imperdable.

Le raccordement de la pompe à l'arrivée en eau du conteneur est réalisé par le tuyau souple de coloris bleu, de longueur 10 m mentionné supra.

L'énergie électrique nécessaire au fonctionnement de la pompe est fournie par le conteneur, par l'intermédiaire d'un câble de connexion, souple H07RNF, de longueur 12 m minimum.

La pompe est aspirante/refoulante, avec régulation intégrée évitant les cycles courts et de capacité suffisante pour alimenter simultanément deux conteneurs.

Elle est dotée, côté aspiration, d'un demi-raccord symétrique DN 25 sans verrou, avec bouchon imperdable, de filtre et de clapet anti-retour.

L'orifice de refoulement de la pompe est équipé d'un demi-raccord symétrique DN 25 sans verrou, avec bouchon imperdable.

La pompe est dotée de vanne de vidange pour la mise hors gel et/ou le stockage.

Les matériaux de la pompe garantissent la conservation de la potabilité de l'eau (aspects biologiques, chimiques et gustatives). En particulier, les matériaux et les accessoires placés en contact de l'eau destinée à la consommation humaine doivent être conformes aux exigences de la réglementation en vigueur. Ils doivent, le cas échéant, avoir obtenu les attestations de conformité sanitaire (ACS) délivrées par un organisme agréé.

La pompe est montée sur un châssis métallique portable. En phase de transport et de stockage, elle est stockée dans le local technique.

Evacuations des eaux usées du conteneur

Le conteneur est équipé pour les évacuations des eaux usées « grises » de demi-raccords symétriques DN 65 sans verrou, avec bouchon imperdable.

Ces demi-raccords symétriques sont positionnés sur une façade latérale (au niveau du la zone technique).

Un tuyau semi-rigide de couleur gris, de longueur 20 mètres, équipé à chaque extrémité d'un demi-raccord symétrique DN 65 avec verrou et bouchon imperdable, est fourni avec le conteneur.

SPÉCIFICATIONS DÉTAILLÉES

Nota : Dans le cas où le débit des évacuations nécessite l'emploi de tuyaux équipés de demi-raccords symétriques en DN 40, un adaptateur en « Y » DN 65 vers DN 40 est fourni.

Interfaces pour la mise à niveau du conteneur

La mise à niveau du conteneur par rapport au sol est assurée par quatre béquilles amovibles. En phase de transport et de stockage, elles sont stockées dans le local technique.

Les béquilles viennent se verrouiller sur les quatre coins ISO inférieurs du conteneur.

Chaque béquille est dotée de patin d'appui au sol, de surface de contact suffisante pour assurer une excellente stabilité sur sol meuble (sable, boue, etc.).

La mise à niveau s'effectue de façon manuelle, à l'aide de manivelles dont sont dotées les béquilles et de niveau à bulle.

La mise en œuvre des béquilles est aisée et réalisée au plus par deux personnes.

ACCESSOIRES ET OUTILLAGES DU CONTENEUR

Tous les accessoires et outillages nécessaires à sa mise en œuvre et aux opérations d'entretien sont fournis avec le conteneur. Ils font partie du lot de bord.

Pendant les phases de transport et de stockage, ils sont conditionnés, stockés et/ou arrimés dans le local technique ou dans les zones technique ou buanderie selon les emplacements disponibles.

Produits lessiviels

De la lessive liquide professionnelle concentrée et du liquide assouplissant sont fournis avec le conteneur pour 1 000 lavages.

Les produits lessiviels sont garantis sans agent blanchissant et sans azurant optique.

DOCUMENTATION

Chaque conteneur est livré avec une documentation technique utilisateur comprenant notamment les documents suivants :

- ✓ une fiche « produit », appelée fiche « MATSCA », donnant une présentation générale du matériel, les caractéristiques de transport, les conditions d'utilisation et de mise en œuvre, etc... ;
- ✓ un manuel d'utilisation ;
- ✓ les schémas électriques, fluidiques et aérauliques ;
- ✓ l'ensemble des certifications et pièces justificatives mentionné dans la rubrique « SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES » (cf. feuillet 8) ;
- ✓ une fiche synoptique inventaire du matériel.

Manuel utilisateur

Le manuel utilisateur est destiné à l'usage du personnel servant le matériel.

Il est comporte les rubriques suivantes :

1) Consigne de sécurité

2) Présentation du matériel
Généralités (destination, usage...)
Description (avec illustrations, photos, dessins...)
Principe de fonctionnement (général)
Liste inventaire des équipements et leur localisation
Localisation des éléments utiles à l'utilisateur (interfaces d'utilisation, éléments de vérification, plaques d'identification...)

3) Caractéristiques
Physiques (dimensions, poids...)
Techniques (puissance et protection électrique)
Limites d'utilisations (environnements climatiques, altitude ...)

4) Utilisation
Opérations de vérification préliminaires
Installation, déploiement, raccordement
Mise en service
Surveillance
Mise à l'arrêt
Démontage et reploiement

5) Utilisation dans des conditions particulières
Grand froide, haute altitude, etc...

6) Conditionnement pour le transport et le stockage

7) Manutention et transport

8) Incidents de fonctionnement
Conduite à tenir

9) Entretien
Généralités
Tableau des opérations d'entretien périodique
Protocole de désinfection des circuits EDCH
Lot de bord (outillages et accessoires)
Liste des ingrédients
Modes opératoires (avec illustrations et photos)

DOCUMENTATION

Schémas électriques, fluidiques et aérauliques

Les schémas électriques, fluidiques, aéraulique, ...) sont destinés à l'usage du personnel en charge de la maintenance du matériel.

Les schémas respectent les recommandations suivantes :

Schémas électriques (puissance et commande) :

- Seuls les symboles répondants aux normes en vigueurs sont utilisés ;
- La légende, dissociée, reprend les identifiants des schémas ;
- Les valeurs des tensions, intensités, puissances et résistances ohmiques sont indiquées sous les récepteurs (moteurs, résistances, ...) ;
- Les valeurs des disjoncteurs, des réglages des appareils de régulation et de sécurité sont indiquées à côté du matériel concerné.

Schémas fluidiques :

- Seuls les symboles répondants aux normes en vigueur sont utilisés ;
- Le schéma est contenu sur une seule page au format A4 ;
- Les identifiants sont repris dans la légende qui est insérée dans un cadre ;
- Les valeurs de réglage des appareils de régulation et de sécurité sont indiquées à côté du matériel concerné ou dans la légende.

Schémas aérauliques :

- Seuls les symboles répondants aux normes en vigueur sont utilisés ;
- Le schéma est contenu sur une seule page au format A4 ;
- Les identifiants sont repris dans la légende qui est insérée dans un cadre ;
- Les valeurs de réglage des appareils de régulation et de sécurité sont indiquées à côté du matériel concerné ou dans la légende.

Fiche synoptique inventaire du matériel

La fiche, au format A4 plastifiée, comporte au minimum les indications suivantes :

- inventaire des équipements et plan de chargement ;
- précautions et consignes de stockage.

FORMAT ET CHARTE GRAPHIQUE DE LA DOCUMENTION

Tous les éléments de la charte graphique nécessaires à l'élaboration de la documentation technique utilisateur (modèle, logo, page de garde, etc...) sont fournis par le CIEC.

La documentation est au format A4.

Elle est rendue imputrescible par plastification ou par tout autre moyen technique équivalent.

Elle est assemblée par une reliure robuste et inoxydable.

MODIFICATIONS ET MISE À JOUR DE LA DOCUMENTATION

Une version papier et une version dématérialisée (format PDF et WORD) de la documentation est livrée au CIEC.

Le Service du Commissariat des Armées a le droit d'usage et de modification de la documentation livrée.

MARQUAGE

MARQUAGE DU CONTENEUR

Marquages réglementaires et standards

Les marquages sont conformes aux réglementations et normes internationales en vigueur, dont notamment :

- les spécifications de la Convention internationale sur la Sécurité des Conteneurs (C.S.C), décret n°77-1043 ;
- les spécifications de l'Union Internationale des Chemins de fer (UIC) ;
- la norme NF EN ISO 6346 – Codage, identification et marquage des conteneurs ;
- l'identification-propriétaire uniformiséé (code BIC/ILU) du Bureau International des Conteneurs et du transport intermodal (B.I.C) et norme EN 13044 ;
- la conformité « CE ».

Marquages propres au Service du Commissariat des Armées

En complément des marquages réglementaires et/ou standards, les marquages suivants sont apposés sur le conteneur :

- Logo du Service du Commissariat des Armées (SCA) avec l'inscription « COMMISSARIAT DES ARMÉES » positionnés en haut sur deux traverses supérieures du conteneur et désignation du conteur à l'avant du conteneur (ils sont peints de couleur noire et d'une hauteur d'environ 100 mm) ;
- Plaque d'immatriculation SCA, de type plaque minéralogique, en aluminium de fond noir avec caractères de coloris clair. Le numéro d'immatriculation, propre à chaque conteneur, est fourni par le SCA. La plaque est rivetée à l'extérieur du conteneur.
- Plaque d'identification, en aluminium anodisé, de dimensions minimales 100 x 150 mm. Une plaque est rivetée à l'extérieur du conteneur, à côté des plaques UIC / CSC et une autre est fixée dans le local technique. La plaque porte les inscriptions suivantes :

	SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES CENTRE INTERAMÉES DU SOUTIEN « ÉQUIPEMENTS COMMISSARIAT » CONTENEUR BUANDERIE 500 ISO 20 PIEDS		
RAISON SOCIALE DU FABRICANT		**MARCHÉ**	
Date de fabrication :		**Date fin de garantie :**	
Réf. Constructeur :		**N.N.O :**	
Modèle :		**R.A.G :**	
Type:		**R.A.D :**	
N° de série		**N° IMMAT :**	
Dimensions (hors tout)		**Caractéristiques**	
Longueur :	**m**	**Tension :**	**V**
Largeur :	**m**	**Fréquence :**	**Hz**
Hauteur :	**m**	**Puissance nominale absorbée :**	**kW**
Volume (hors tout)	**m^3**	**Capacité réservoir carburant :**	**L**
Masse	**kg**		
Température de stockage	**min / max °C**	**Marquage « CE »**	

Nota : la date de fin de garantie est inscrite après la réception du matériel.

MARQUAGE

MARQUAGE DIVERS

Marquages des façades des extensions :

La façade de l'entoilage textile comporte les marquages suivants :

- Logo du Service du Commissariat des Armées (SCA) avec l'inscription « COMMISSARIAT DES ARMÉES » positionnés au-dessus de la fenêtre gauche ;
- L'inscription « BUANDERIE » positionnée au-dessus de la fenêtre droite.

Autres marquages et identifications :

Sont identifiés par des pictogrammes normalisés et/ou des étiquettes :

- les zones d'utilisation et les zones techniques ;
- les arrivées et sorties d'EDCH ;
- les évacuations des eaux usées ;
- les réservoirs, leur orifice de remplissage et leur dispositif de vidange ;
- les cuves et leur dispositif de vidange ;
- etc...

Le code couleur suivant est utilisé :

- bleu : EDCH ;
- gris ou noir : eaux usées ;
- violet : carburant ;
- jaune : huile/graissage.

Le centre de gravité du conteneur est indiqué par une plaquette sur laquelle figurent des schémas donnant la position du centre de gravité par rapport à une origine, selon les 3 axes. Cette plaquette est fixée sur le conteneur.

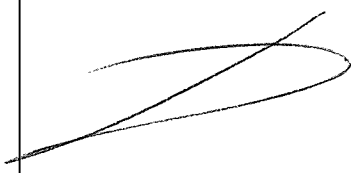
Liste des annexes

Annexe 1 : Schéma de principe d'aménagement du conteneur

Annexe 2 : Abaques de chargement du PPLOG ;

Annexe 3 : Description de la bavette de connexion ;

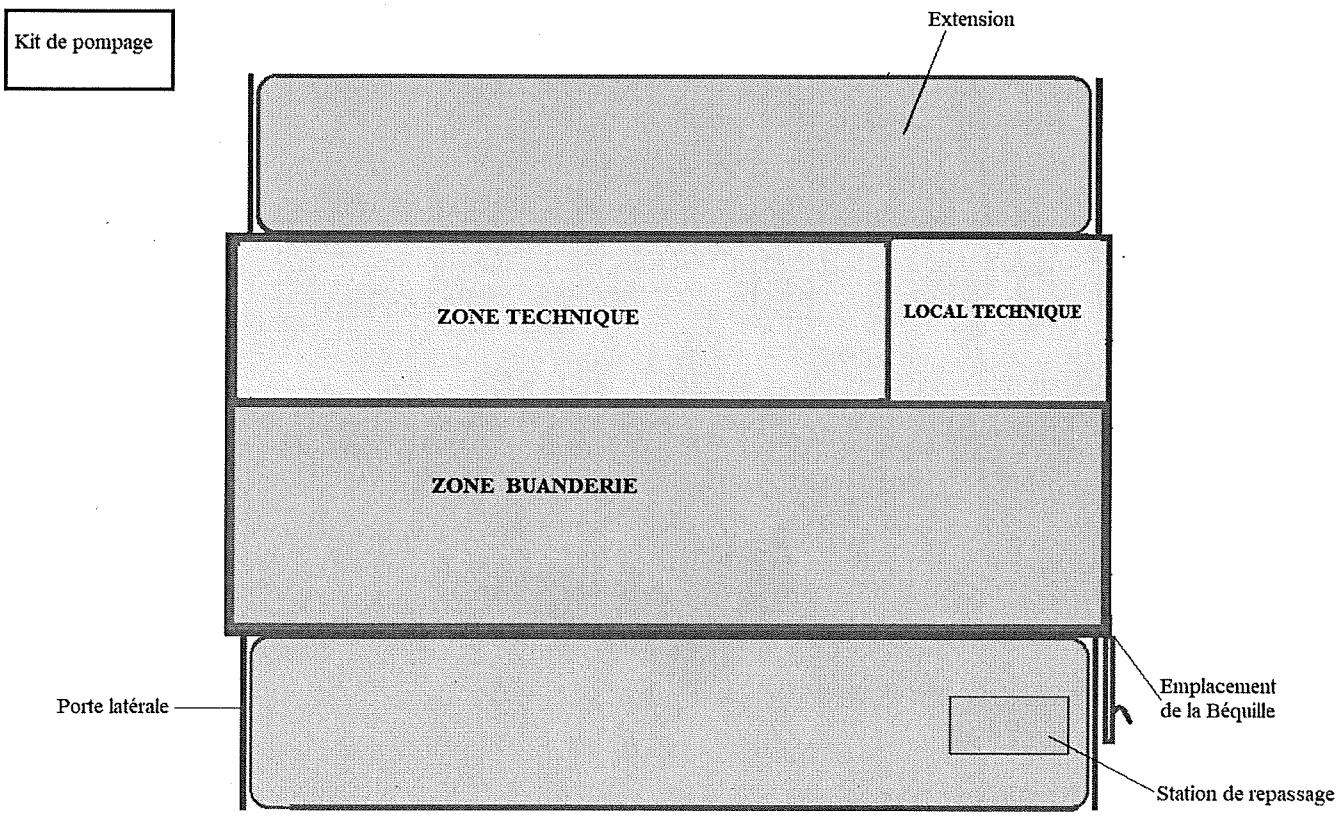
VALIDATION

Grade, nom, prénom	Fonction[1]	Date	Signature
Le commissaire général de 2ème classe Pascal DANIEL	**Directeur du CIEC**	02/09/2026	

[1] Selon les fonctions et les appellations en cours.

ANNEXE 1

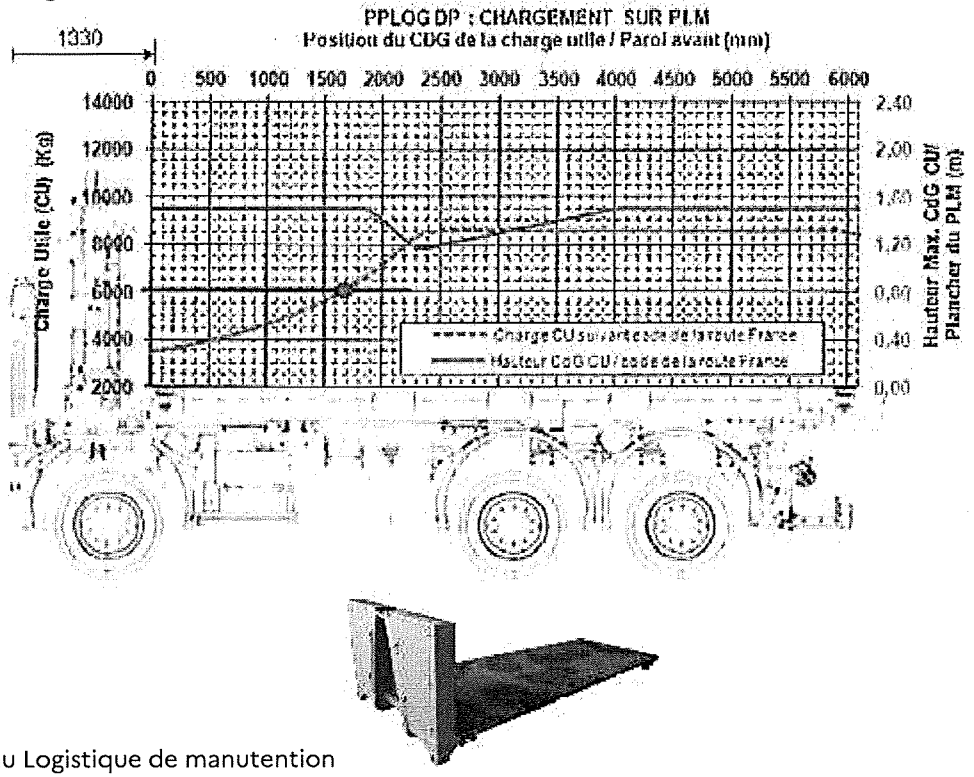
Schéma de principe d'aménagement du conteneur



ANNEXE 2

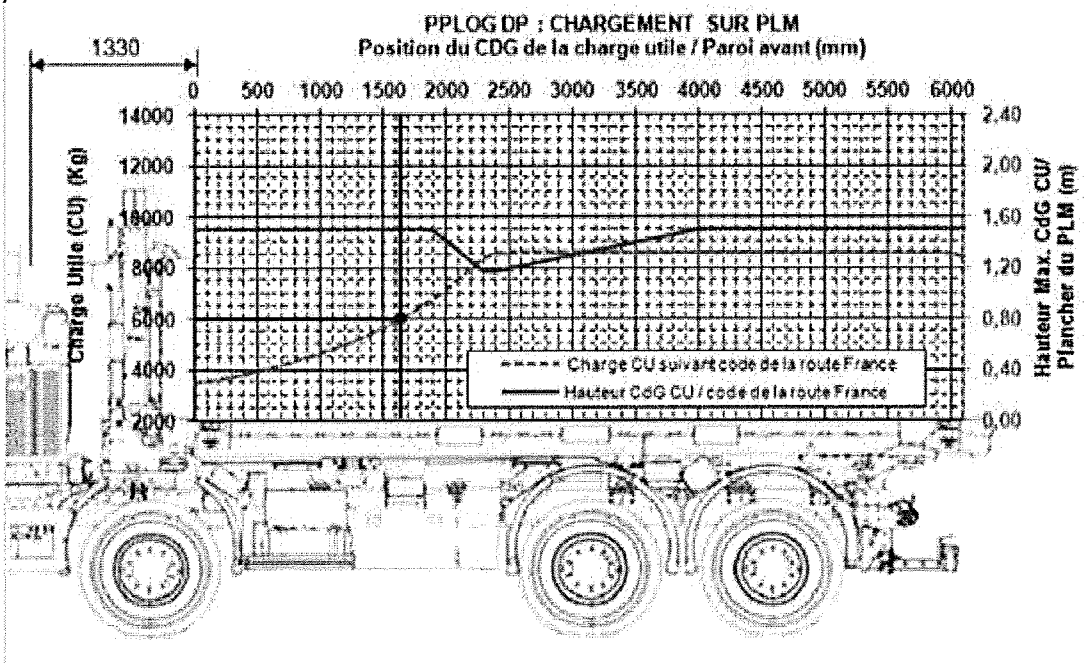
Abaques de chargement du PPLOG

Exemple de l'abaque PPLOG pour un chargement de 6000 kg sur un plateau PPLOG DP (avec Dispositif de protection) :
Reporter la masse du chargement sur l'axe de gauche, puis tracer un trait horizontal vers la droite jusqu'à couper la ligne bleue.



Nota : PLM = Plateau Logistique de manutention

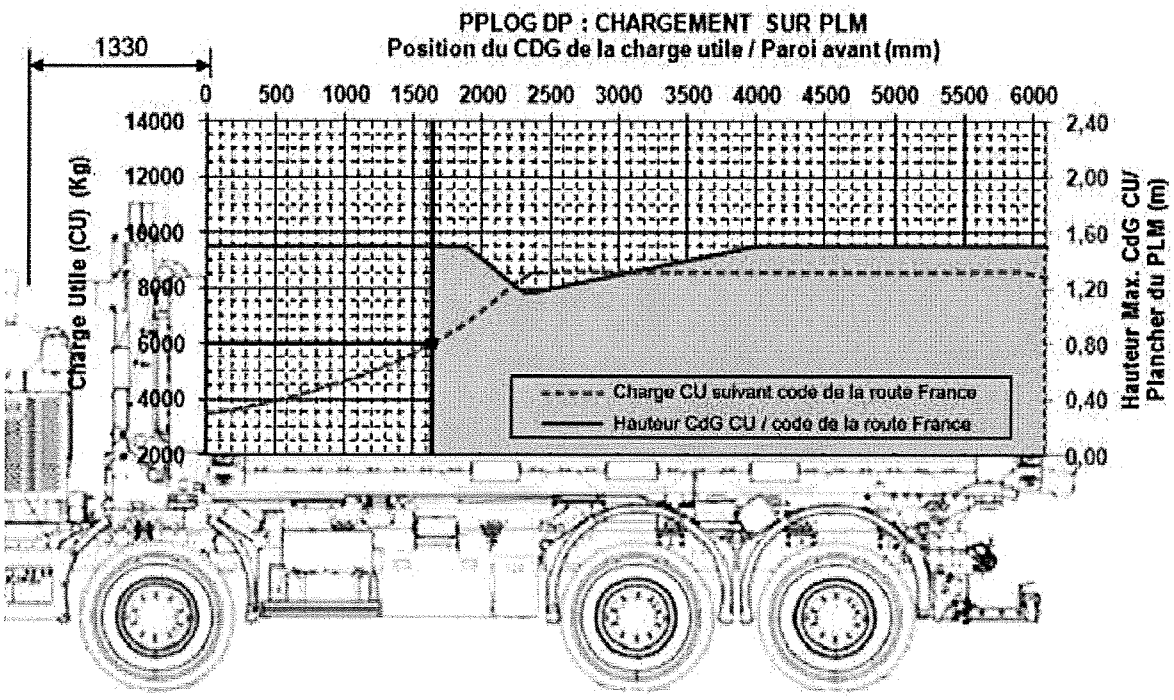
De ce point, une verticale est tracée



ANNEXE 2

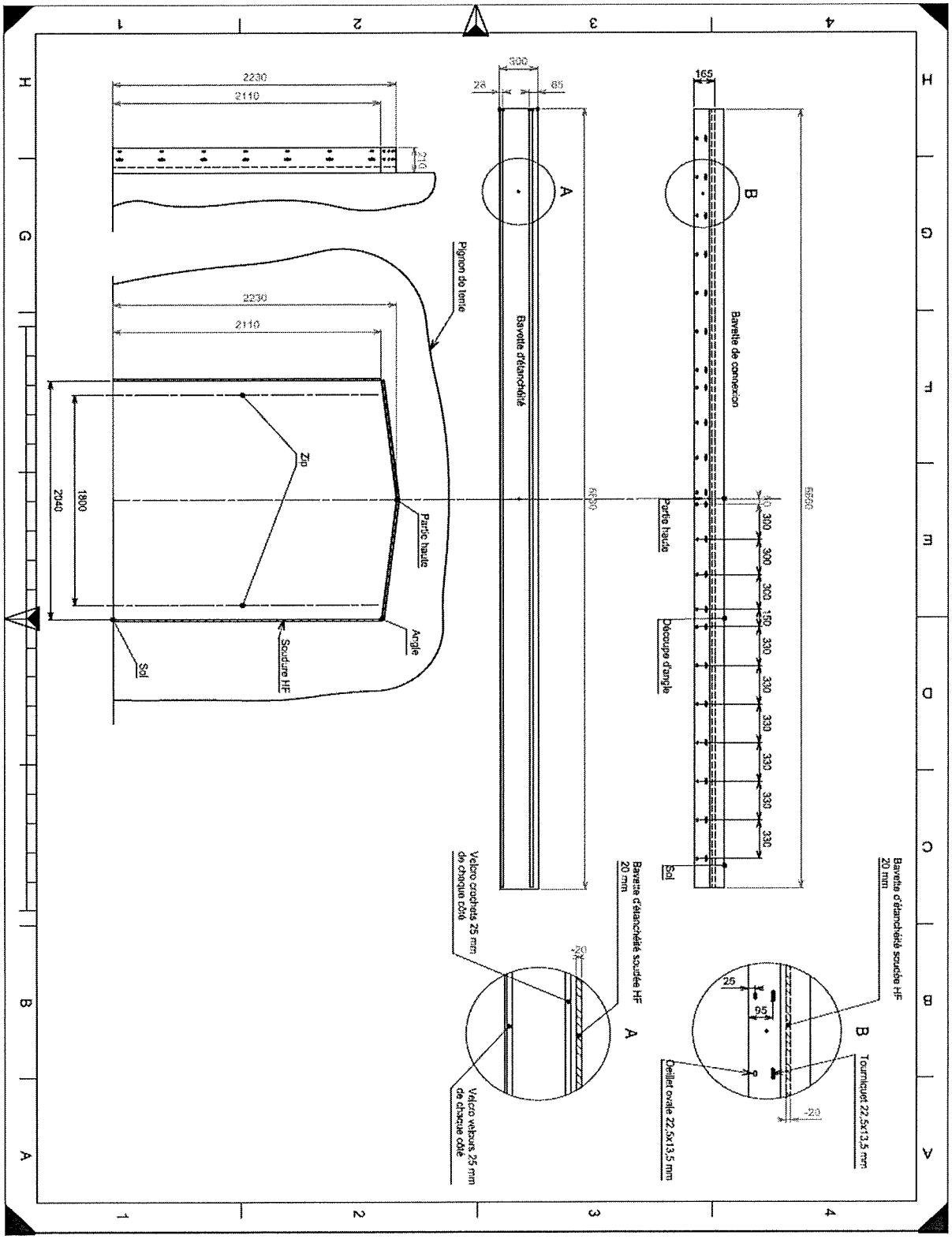
Abaques de chargement des PPLOG et PREMIUM C380

La zone située alors à droite de cette verticale et sous la ligne rouge définit les emplacements possibles du centre de gravité du chargement.



ANNEXE 3

Description de la bavette de connexion



ANNEXE 3

Description de la bavette de connexion

